

PROGRAMME DE FORMATIONS

Automne 2023
Hiver 2024



AQHSST

Association québécoise pour l'hygiène,
la santé et la sécurité du travail

FORMATIONS

Hygiène du travail
Santé et sécurité du travail
Ergonomie

PRÉSENTÉE EN

Présentiel
Virtuel

WWW.AQHSST.QC.CA

RÉSUMÉ DU PROGRAMME



Octobre				
3	Présentiel	LA DÉMARCHE ERGONOMIQUE ET LA RECHERCHE DE SOLUTION	6 H	P. 4
19-20	Virtuel	GÉRER L'EXPOSITION AUX NANOPARTICULES ; DE LA COMPRÉHENSION DU RISQUE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION	8 H	P. 5
24	Présentiel	GÉRER LA RÉDUCTION DU BRUIT EN ENTREPRISE	4 H	P. 6
31-1er nov.	Présentiel	CONDUIRE EFFICACEMENT DES AUDITS INTERNES D'UN SYSTÈME DE GESTION SSE: BASÉ SUR LES NORMES ISO 14001-2015 ET ISO 45001-2018	14 H	P. 7
Novembre				
20-21	Virtuel	LA PRISE EN CHARGE DES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS EN MILIEU DE TRAVAIL DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE	4 H	P. 8
29-30	Présentiel	AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN HYGIÈNE DU TRAVAIL : NIVEAU 1	16 H	P. 9
à venir	Virtuel	SESSION PRÉPARATOIRE POUR L'EXAMEN DU CCAHT	35 H	P. 10
Janvier				
30-31	Virtuel	SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	8 H	P. 11
Février				
8-9	Virtuel	GÉRER L'EXPOSITION AUX NANOPARTICULES ; DE LA COMPRÉHENSION DU RISQUE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION	8 H	P. 5
13	Présentiel	S'APPROPRIER LES LIGNES DIRECTRICES DE LA NORME ISO 26000-2010 EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)	16 H	P. 12
22	Virtuel	GÉRER LA RÉDUCTION DU BRUIT EN ENTREPRISE	4 H	P. 6
Mars				
19-20	Présentiel	LES NORMES ISO 14001-2015 & ISO 45001-2018 : EXIGENCES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ SSE	14 H	P.13

NOS FORMATEURS

Les formateurs de l'AQHSST sont sélectionnés selon leurs expertises et la qualité de leurs formations.



Aboubikr Sahli

Genipro



Élane Langlois-Hardy

SCE- Services-conseils en ergonomie



Esther Thibault

Hydro-Québec

Isabelle Perreault

UQAT



Patrice Lacombe

Schneider Electric



Lucie Marcotte

Multiprevention



Mickaël Davallan

Up n' Pro



Maximilien Debia

École de santé publique -
Département de santé
environnementale et santé
au travail

LA DÉMARCHE ERGONOMIQUE ET LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

3 OCTOBRE 2023



Cette formation permet de comprendre l'ampleur des TMS en milieu de travail et d'apprendre la démarche ergonomique proposée pour prévenir ces derniers via l'identification des facteurs de risque. De plus, des méthodes d'analyse vous seront présentées et seront appliquées (grille d'analyse simple et méthode QEC).

Finalement, cette formation vous renseignera sur les étapes à suivre et les outils nécessaires à la recherche de solutions efficace et à la source du problème.



EN PRÉSENTIEL

Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil



DURÉE

6 heures
9 h à 16 h



FORMATRICE

Élaine Langlois-Hardy 

M. Sc. Kinanthropologie

Ergonome associée certifiée CCCPE

SCE- Services conseils en ergonomie



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

29 septembre 2023

Inscription



Formation 6 heures

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	300 \$
Membre AQHSST Employeur	340 \$
Membre AQHSST Étudiant	170 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	470 \$



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

- Introduction à l'ergonomie (lésions musculosquelettiques, faits saillants, etc.)
- Présentation des 9 facteurs de risque de troubles musculosquelettiques (TMS)
- La démarche ergonomique : comment réduire les facteurs de risque présents dans un milieu de travail
- Présentation d'une grille d'analyse simple pour prévenir les TMS (grille de la CNESST)
- Présentation et application de la méthode QEC (Quick Exposure Check)
- Allier ergonomie et amélioration continue dans la recherche de solutions (outils du 6-sigma appliqués en ergonomie)

GÉRER L'EXPOSITION AUX NANOPARTICULES

DE LA COMPRÉHENSION DU RISQUE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION

19 ET 20 OCTOBRE 2023

OU

8 ET 9 FÉVRIER 2024



Les nanoparticules, thème encore compliqué à définir et à intégrer aux politiques SST de l'entreprise devient pourtant un risque de plus en plus présent dans le monde industriel. Pour évaluer celui-ci, le professionnel en Hygiène, Santé et Sécurité doit avoir conscience du niveau de danger provoqué par les processus de production, mais doit également avoir connaissance des méthodes existantes pour évaluer et estimer les différents niveaux de risque. Les techniques disponibles, encore peu démocratisées sont une bonne approche pour une première évaluation. Lectures directes ou différées; composition, concentration ou dispersion... Cette formation vise à simplifier la compréhension du sujet nanoparticules et donner une première approche sur les bonnes pratiques, évoquer des retours d'expériences réalisées en Europe et dessiner un parallèle entre les réglementations européennes et américaines.



EN LIGNE
VIA Zoom



DURÉE
2 sessions de 4 heures
8h à midi



FORMATEUR
Mickaël Davallan 
Auditeur interne hygiène industrielle
Formateur certifié
Up n'Pro



DATE LIMITE D'INSCRIPTION
12 octobre 2023 et 2 février 2024

Inscription

Formation 8 heures

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	200 \$
Membre AQHSST Employeur	235 \$
Membre AQHSST Étudiant	115 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	300 \$



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

- Intégrer le risque nanoparticules aux enjeux SST de l'entreprise
- Prendre conscience des risques possibles et faire naître une première réflexion et remise en question sur les processus internes
- Être capable de juger le risque interne et de rassurer les travailleurs, les syndicats ou comité SST sur le réel risque existant
- Connaître les méthodes d'évaluation de l'exposition
- Savoir choisir entre mesures en temps réel et mesures différées pour ses besoins d'évaluation
- Susciter une première réflexion sur une meilleure protection des travailleurs contre ce risque invisible
- Être capable de faire une demande pour une première analyse du risque en sachant orienter précisément la demande de prélèvement et d'analyse
- Prendre connaissance des premières mesures réalisées en Europe sur le sujet et des résultats obtenus sur les expositions aux différents matériaux.

GÉRER LA RÉDUCTION DU BRUIT EN ENTREPRISE

24 OCTOBRE 2023

OU

22 FÉVRIER 2024



La gazette officielle du 16 juin 2021 a annoncé la modification du règlement sur la santé et la sécurité au travail en matière de bruit. Ces changements sont applaudis par les intervenants en prévention qui réclamaient un encadrement plus sévère en matière d'exposition au bruit en milieu de travail. Cependant, plusieurs milieux de travail qui sont conformes au règlement actuel deviendront non conformes dès le 16 juin 2023. Le nouveau règlement apporte une obligation de l'employeur à diminuer à la source l'exposition des travailleurs au bruit. La formation vise à outiller les participants à faire face aux changements à venir de manière plus concrète en mettant l'accent sur les mesures de réduction de bruit autre que la protection individuelle.

24 OCTOBRE PRÉSENTIEL



Campus de l'Université de
Sherbrooke à Longueuil

22 FÉVRIER VIRTUEL



DURÉE

4 heures
8h à midi



FORMATRICE

Lucie Marcotte, Ph.D. Chimiste, ROH
Conseillère technique
Multi Prévention 



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

18 octobre 2023 ou 18 février 2024

Inscription



Formation 1/2 journée

Catégorie	Virtuel	Présentiel
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	100 \$	150 \$
Membre AQHSST Employeur	115 \$	175 \$
Membre AQHSST Étudiant	55	85 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	165 \$	235 \$

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

- Reconnaître l'impact du bruit sur la santé;
- Identifier la provenance des sources connues de bruit;
- Déterminer les moyens pour réduire le bruit de manière efficace;
- Reconnaître les principales étapes d'un programme de gestion du bruit dans le milieu de travail

CONTENUS

Exemples d'éléments qui seront présentés en cours :

- Définitions, effets du bruit sur la santé, réglementations, les protecteurs auditifs.
- Mécanismes de propagation du bruit, sources de bruit et moyens pour les identifier, méthode d'interventions dans le traitement acoustique des locaux.
- Principales étapes menant à une gestion globale du bruit en entreprise, politique d'achat pour une usine silencieuse.

CONDUIRE EFFICACEMENT DES AUDITS INTERNES D'UN SYSTÈME DE GESTION SSE

BASÉ SUR LES NORMES ISO 14001-2015 ET ISO 45001-2018

31 OCTOBRE

ET

1ER NOVEMBRE 2023



Cette formation consiste en une présentation détaillée de la norme ISO 45001-2018 et une revue générale de ses exigences en vue d'implanter un système de management santé sécurité au travail qui permettrait à toute organisation d'obtenir à terme une certification accordée par un organisme accrédité et qui sera reconnue sur une base universelle.

L'obtention de la certification ISO 45001 et son maintien conféreront beaucoup de visibilité aux organisations certifiées et mettront en valeur les bonnes pratiques SST, ce qui se traduit par une fidélisation autant des travailleurs que des clients et autres partenaires.



PRÉSENTIEL

Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil



DURÉE

14 heures
8h30 à 16h30



FORMATEUR

Aboubikr Sahli, ing. formateur agréé,
chef auditeur certifié 
Genipro



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

25 octobre 2023

Inscription



Formation 2 journées

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	600 \$
Membre AQHSST Employeur	680 \$
Membre AQHSST Étudiant	340 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	940 \$



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

1. Comprendre les principes fondamentaux d'un système de management de la santé sécurité au travail ;
2. Comprendre les aspects pratiques des exigences de la norme ISO 45001-2018 et être en mesure de les appliquer sur le terrain ;
3. Se familiariser avec les techniques de rédaction des politiques, processus et procédures requis par la norme ;
4. S'appropriier les bonnes pratiques en matière de SST ;
5. Se familiariser avec les techniques d'identification des dangers et d'évaluation des risques SST.



CONTENUS

Exemples d'éléments qui seront présentés en cours :

- I. Les enjeux d'un système de gestion SST (SGSST)
- II. Connaître les exigences de la norme ISO 45001-2018
- III. Processus de mise en œuvre d'un SGSST
- IV. Les conditions de succès d'une démarche SST
- V. Conclusion

LA PRISE EN CHARGE DES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE

20-21 NOVEMBRE 2023



De plus en plus d'employés ou de gestionnaires risquent de se retrouver face à un individu insatisfait ou frustré d'une décision ou d'un geste posé à son égard. Les changements vécus dans nos organisations, les coupures de services, les bouleversements au niveau du personnel nous permettent d'estimer que les événements de violence au travail n'auront pas tendance à diminuer, au contraire.

Il est difficile de définir statistiquement le niveau ou le nombre d'événements violents vécus à ce jour dans les établissements. Phénomène relativement nouveau, peu d'organisation se sont dotées de système de déclaration ou d'information sur ce qui se passe chez eux. Il n'en demeure pas moins que pour pouvoir en parler et les prendre en charge, il faut pouvoir dire : « Oui, ça existe! ».



**VIRTUEL
ZOOM**

Même si les différents intervenants du domaine de la santé et de la sécurité du travail s'entendent sur le fait qu'un événement violent peut être aussi un accident du travail, il faut procéder à son analyse dans son ensemble. Les conséquences ne sont pas toujours visibles, n'apparaissent pas nécessairement dans les minutes qui suivent et font plus souvent appel à des remises en question au niveau de l'organisation.



DURÉE

2 heures / jour
8h30 à 10h30

Alors, comment prendre en charge ces événements lorsqu'ils se produisent dans notre milieu de travail ?



FORMATRICE

Conseillère en prévention
Vice-Présidente AQHSST



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

12 novembre 2023

Inscription



Formation 4 heures

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	100 \$
Membre AQHSST Employeur	115 \$
Membre AQHSST Étudiant	55
Non-membre de l'AQHSST ou public	165 \$

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

1. Sensibiliser les différents intervenants de santé et de sécurité à l'importance de la prise en charge des événements violents en milieu de travail.
2. Se familiariser aux différentes étapes de la prise en charge de ce type d'événements dans leur milieu de travail.
3. Être en mesure d'établir un programme de prévention des événements violents en milieu de travail dans le cadre des relations avec la clientèle.
4. Assurer un suivi et une prise en charge adéquate de ce genre d'événement.

CONTENUS

1. Introduction
2. Qu'est-ce que la violence en milieu de travail?
3. Pourquoi s'intéresser à un événement violent?
4. Faire un diagnostic?
5. Établir des mesures de prévention pertinentes
6. Et la victime maintenant?
7. Comment faire évoluer nos organisations

AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN HYGIÈNE DU TRAVAIL : NIVEAU 1

29 ET 30 NOVEMBRE 2023



Au Québec comme ailleurs, les organisations font face à des situations qui exigent une approche efficace de résolution des problèmes de santé et de sécurité du travail. Aux prises avec des agents chimiques, biologiques ou physiques qui peuvent nuire à la santé des travailleurs, les professionnels œuvrant dans de nombreux milieux de travail se trouvent parfois démunis lorsqu'ils sont confrontés à ces types de contaminant. Par quel bout commencer ? Quelle approche faut-il privilégier pour véritablement cerner le problème et apporter des solutions efficaces ? Comment lire, interpréter et utiliser avec discernement les articles du Règlement sur la santé et sécurité du travail (RSST) ? Quels outils ai-je à ma disposition ? Avec qui échanger et à qui demander conseil ?

Cette formation est une occasion d'obtenir des réponses à ces questions et à vos préoccupations relatives à l'hygiène du travail.



PRÉSENTIEL

Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil



DURÉE

2 sessions de 7 heures
8h à 17h



FORMATRICE

Isabelle Perreault 



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

20 novembre 2023



CONTENUS

Module 1	L'évaluation de l'exposition; les stratégies et les calculs en fonction des caractéristiques des contaminants et de l'exposition des travailleurs.
Module 2	La maîtrise du risque; établir les priorités, la ventilation locale et générale, principes et normes à respecter, les mesures organisationnelles, les appareils de protection respiratoire et la protection cutanée.
Module 3	Gaz, vapeurs et aérosols; les dossiers préoccupants, amiante, béryllium, silice, moisissures et les sensibilisants respiratoires et cutanés, les valeurs d'exposition admissibles du RSST et les techniques d'échantillonnage.
Module 4	Bruit et contrainte thermique; les calculs d'exposition, les valeurs limites admissibles et les principes de maîtrise de l'exposition des travailleurs.

Inscription



OBJECTIFS

À la fin de cette session, vous serez en mesure :

- D'avoir une meilleure compréhension des connaissances relatives aux principaux champs d'intervention de l'hygiène du travail;
- De mieux connaître la démarche et les méthodes que l'hygiéniste du travail utilise lors de l'évaluation de l'exposition des travailleurs et de la maîtrise des risques associés aux principaux agents agresseurs;
- De mieux connaître les nombreux outils mis à votre disposition, ainsi que les organismes et agences qui peuvent vous aider et vous supporter dans vos actions;
- D'être mieux préparé à faire face aux problématiques soulevées par la présence de contaminants chimiques, biologiques et physiques dans le milieu de travail.

Formation 2 journées

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	600 \$
Membre AQHSST Employeur	680 \$
Membre AQHSST Étudiant	340 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	940 \$

SESSION PRÉPARATOIRE POUR L'EXAMEN DU CCAHT

À VENIR EN NOVEMBRE 2023



Profiter d'une occasion rare d'acquérir ou de rafraîchir vos connaissances dans 12 champs d'application en hygiène du travail pour vous préparer à l'examen ROH et ROHT du Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail en mars ou automne 2024

Profiter de formateurs chevronnés durant une session intensive de 5 jours consécutifs qui vous accompagneront pour cette mise à jour dans le but de réussir l'examen.

Pour qui?

Toute personne impliquée en hygiène du travail en industrie, ou dans les services publics ou privés, ou comme consultant, technicien ou professionnel dans une organisation et qui souhaite acquérir le titre d'hygiéniste du travail agréé du CCAHT.



VIRTUEL



DURÉE

5 sessions de 7 heures
8h à 17h



ORGANISME FORMATEUR

Département de santé environnementale en
santé au travail de l'Université de Montréal



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

CONTENUS

- La toxicologie
- La chimie analytique et les concepts scientifiques
- L'échantillonnage et l'instrumentation
- Les ÉPIs et la protection respiratoire
- Les biorisques
- Les contraintes thermiques
- Ergonomie
- La vibration
- Le rayonnement ionisant et non ionisant
- Les biostatistiques et l'épidémiologie
- Le bruit
- La ventilation

Inscription



Formation 5 journées

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	1 500 \$
Membre AQHSST Employeur	1 700 \$
Membre AQHSST Étudiant	850 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	2 350 \$

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : CHOC ÉLECTRIQUE ET NORME CSA Z-462

30 ET 31 JANVIER 2024



Ce cours offert par Schneider-Electric, élabore sur les deux risques fondamentaux liés au travail avec des équipements électriques sous tension ou à proximité de ceux-ci l'électrisation l'éclat d'arc (Arc Flash). Le cours traitera également des mesures de sécurité suivantes et associées à ces risques : verrouillage de l'équipement électrique procédures de mise à la terre temporaire, entretien de l'équipement de protection individuelle.

La norme CSA Z-462-21 est obligatoire pour le cours



VIRTUEL

VIA Webex



DURÉE

2 sessions de 4 heures
8h à midi



FORMATEUR

Patrice Lacombe 
Formateur senior
Schneider Electric

Inscription



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

20 janvier 2024

CONTENUS

- L'effet du courant électrique sur le corps humain.
- Les exigences de formation en matière de sécurité électrique que doivent connaître les travailleurs qualifiés.
- L'état de l'art, au Canada, dans les Codes, Réglementations et Normes adressant le risque de choc.
- Les risques de choc électrique, énumérer les étapes à suivre dans le cadre d'une analyse de danger de choc électrique et décrire chacune de ces étapes.
- Les deux périmètres de protection contre les chocs électriques présentés dans la norme CSA Z-462 et décrire leur utilité.
- Les étapes permettant d'obtenir des conditions de travail sécuritaires sur le plan électrique.
- Ce que sont un éclat d'arc et une explosion électrique et les blessures qu'ils peuvent causer.
- Les équipements de protection individuelle appropriés pour la protection contre les dangers d'éclats d'arc électrique.

Formation 8 heures

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	200 \$
Membre AQHSST Employeur	235 \$
Membre AQHSST Étudiant	115 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	300 \$

S'APPROPRIER LES LIGNES DIRECTRICES DE LA NORME ISO 26000-2010

EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

13 FÉVRIER 2024



Dans le cadre de l'implication de nos entreprises en matière de développement durable, l'implantation d'une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) basée sur les principes et lignes directrices de la norme ISO 26000-2010 est de plus en plus envisagée.

Elle permet à nos entreprises de montrer une meilleure visibilité de leur culture et engagement envers le développement durable.



PRÉSENTIEL

Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil



DURÉE

8 heures
8h30 à 16h30



FORMATEUR

Aboubikr Sahli, ing. formateur agréé,
chef auditeur certifié 
Genipro



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

8 février 2024

Inscription



Formation 1 journée

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	300 \$
Membre AQHSST Employeur	340 \$
Membre AQHSST Étudiant	170 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	470 \$

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

1. Comprendre et s'approprier les lignes directrices de la norme ISO 26000-2010 ;
2. Comprendre les principes de la responsabilité sociétale ;
3. Identifier sa responsabilité sociétale et dialoguer avec les parties prenantes ;
4. Comprendre et situer les questions centrales de la RSE ;
5. Se familiariser avec l'intégration de la RSE dans l'entreprise ;

CONTENUS

Exemples d'éléments qui seront présentés en cours :

- Introduction à la démarche RSE
- Enjeux et avantages d'une démarche RSE
- Présentation de la norme ISO 26000-2010
- Rappel des exigences des normes ISO 14001-2015 et ISO 45001-2018
- Les principales étapes de l'implantation d'une démarche RSE
- Intégration de la RSE avec un système de gestion SSE déjà en place
- Conclusion

LES NORMES ISO 14001-2015 & ISO 45001-2018

EXIGENCES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ SSE

19 ET 20 MARS 2024



Cette formation consiste en une présentation détaillée de deux normes ISO 14001-2015 et ISO 45001-2018 ainsi qu'une revue générale de leurs exigences respectives en vue d'implanter un système de management intégrant la santé sécurité au travail et l'environnement qui permettrait à toute organisation d'obtenir à terme une double certification ISO 14001 et ISO 45001 accordée par un organisme accrédité et qui sera reconnue sur une base universelle.

L'obtention de la double certification ISO 14001 et ISO 45001 et son maintien conféreront beaucoup de visibilité aux organisations certifiées et mettront en valeur les bonnes pratiques en matière de SST et d'environnement, ce qui se traduit par une fidélisation autant des travailleurs que des clients et autres parties prenantes.



PRÉSENTIEL

Campus de l'Université de
Sherbrooke à Longueuil



DURÉE

14 heures
8h30 à 16h30



FORMATEUR

Aboubikr Sahli, ing. formateur agréé,
chef auditeur certifié 



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

11 mars 2024

Inscription



Formation 2 journées

Catégorie	Coût
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	600 \$
Membre AQHSST Employeur	680 \$
Membre AQHSST Étudiant	340 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	940\$



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

1. Comprendre les principes fondamentaux d'un système de management intégrant la santé, sécurité et l'environnement ;
2. Comprendre les aspects pratiques des exigences respectives des deux normes ISO 14001-2015 et 45011-2018 et être en mesure de les appliquer sur le terrain ;
3. Se familiariser avec les techniques d'identification des :
 - Aspects et impacts environnementaux ;
 - Dangers et des risques SST
4. Se familiariser avec les techniques de rédaction des politiques, processus et procédures requis par les deux normes ;
5. S'approprier les bonnes pratiques en matière de SST et d'environnement.



CONTENUS

Exemples d'éléments qui seront présentés en cours :

- Terminologie et exigences des normes ;
- Contexte et enjeux SSE de l'organisme (Analyse PESTEL) ;
- Analyse FFOM en matière de SST et d'environnement ;
- Actions et méthodes d'identification des aspects et impacts environnementaux, des dangers et d'évaluation des risques ;
- Outils pratiques pour la mise en place d'une veille réglementaire SSE ;
- Techniques d'enquêtes d'accidents, de conception et rédaction de documents SSE ;
- Élaboration et suivi d'un plan d'urgence et d'un tableau de bord SSE ;
- Stratégie de communication interne et externe en matière de SSE.

TARIFS



Lieux des formations

Les formations en présentiel se tiennent au Campus de l'Université de Sherbrooke de Longueuil

- Taxes non-incluses

Formation journée complète			Formation 1/2 journée	
Catégories	Présentiel	Virtuel	Présentiel	Virtuel
Membre AQHSST Individuel ou chercheur	300 \$	200 \$	150 \$	100 \$
Membre AQHSST Employeur	340 \$	235 \$	175 \$	115 \$
Membre AQHSST Étudiant	170 \$	115 \$	85 \$	55 \$
Non-membre de l'AQHSST ou public	470 \$	300 \$	235 \$	165 \$

Inclusions

Formation en virtuel

- note de cours en format PDF ou imprimées au choix du formateur

Formation en présentiel

1/2 journée

- note de cours en format PDF ou imprimées au choix du formateur
- une pause-café

1 journée

- note de cours en format PDF ou imprimées au choix du formateur
- deux pauses-cafés
- 1 repas du midi,

Politiques sur la tenue d'une formation

- Un nombre maximal de participants ou selon entente entre les parties peuvent être inscrits à chaque session de formation.
- Le nombre minimal est estimé d'après une analyse de rentabilité (point mort) effectuée avec les dépenses totales réelles et estimées.
- L'AQHSST se réserve le droit absolu d'annuler la tenue d'une formation au maximum 3 jours avant la date limite d'inscription inscrite dans la publication de la formation sur le site web et sur ce présent programme.
- Le nombre minimal de participant peut varier d'une formation à l'autre et selon qu'elle est présentée en mode présentiel ou virtuel.

Politiques d'annulation de remboursements

- Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant.
- Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 25 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure
- désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.
- Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.
- Si le nombre de participants minimums n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation.